

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**(DG-DIR-UNITE) | **ENER – Task Force EU Energy Platform** |
| **Directrice de la TF :****Adresse e-mail :****Téléphone :****Nombre de postes disponibles:****Prise de fonction souhaitée :****Durée initiale souhaitée :****Lieu d’affectation :** | **Cristina Lobillo Borrero****cristina.lobillo-borrero@ec.europa.eu****+ 32 2 2988128****6****3ème trimestre 2022[[1]](#footnote-1)****2 ans1****☒** **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre : ……………..** |
|  | □**Avec indemnités ☒**  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert****☒    aux pays AELE suivants :** **☒ Islande** □ **Liechtenstein ☒ Norvège** □ **Suisse** □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants :** **☒    aux organisations intergouvernementales suivantes : IREA, EBRD, OECD, IEA, OFID, UNESCO, UNIDO** |

1. **Nature des fonctions**

**Voulez-vous être à la pointe des efforts déployés par la Commission européenne pour soutenir la coopération régionale et la solidarité en Europe afin de garantir la sécurité des approvisionnements? Voulez-vous contribuer à trouver des solutions à la hausse des prix de l’énergie et nous aider à sortir de la dépendance à l’égard du gaz russe?**

La Direction Générale de l’énergie collabore avec les États membres pour accélérer la transition énergétique propre et juste de l’Europe et devenir le premier continent neutre pour le climat d’ici à 2050. Nous avons défini des politiques visant à développer un système énergétique innovant, résilient et intégré, qui fournit à ses citoyens et à ses entreprises un approvisionnement continu en énergie abordable, sûre, fiable et propre, conformément aux objectifs du pacte vert pour l’Europe.

Compte tenu des évolutions géopolitiques récentes, dans le cadre de la communication REPowerEU, la Commission a été chargée de mettre en place la plateforme de l’UE sur l’énergie, qui est un nouvel outil de diversification et de sécurité de l’approvisionnement énergétique pour tous les États membres. La Commission, en particulier la DG Énergie, développe la plateforme et ses travaux visant à soutenir la coopération régionale et la solidarité , en tenant compte du bouquet énergétique des États membres.

**La direction générale de l’énergie (ENER) souhaite accueillir des professionnels hautement qualifiés et spécialisés des États membres prêts à s’intégrer rapidement dans les équipes travaillant au sein de la task-force «Plateforme pour l’énergie».**

La nouvelle task force «Plate-forme de l’UE pour l’énergie» comprendra des experts des États membres, du secteur de l’énergie et des acteurs du marché, ainsi que des services de la Commission. La task force est dirigée par un directeur, qui travaille également avec un directeur général adjoint. La task force est rattachée directement au Directeur Général de l’énergie. La task force assure la coordination générale, la négociation et la mise en œuvre des dossiers de la plateforme de l’UE sur l’énergie dans l’ensemble de la Direction Générale ainsi qu’avec les principaux partenaires dans le domaine de l’énergie.

La task force se compose de trois unités placées sous l’autorité du directeur de la task force:

TF1 — Demande mondiale et négociations internationales;

TF2 — Relations avec les États membres et le voisinage;

TF3 — Relations internationales.

La task force travaillera de manière agile, dans un esprit d’équipe e, assurant une étroite coopération entre les équipes en son sein sur la base de projets, ainsi qu’ avec les autres collègues de la DG Énergie et au sein de la Commission. Les lignes hiérarchiques devront également être souples au sein de la task-force. La DG ENER promeut une culture de travail inclusive, participative et agile à tous les niveaux.

De plus amples informations sont disponibles sur le site web de la Commission européenne: [Un pacte vert pour l’Europe, Commission européenne (europa.eu)](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_en)[...](https://myintracomm.ec.europa.eu/news/EuropeandBeyond/Pages/launch-hera-health-emergency.aspx)

Communication REPowerEU: [EUR-Lex — 52022DC0230 — EN — EUR-Lex (europa.eu)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM%3A2022%3A230%3AFIN&qid=1653033742483)

**2. Qualifications requises**

1. **Critères d’éligibilité**

Les critères d’éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l’END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD ;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an auprès de son employeur, c’est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l’article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement ;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’END d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d’une langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

 dans le(s) domaine(s) : énergie.

Expérience professionnelle

Nous recherchons des collègues qui manifestent un véritable intérêt et qui, idéalement, possèdent une expérience pratique dans l’élaboration, la coordination et la mise en œuvre des politiques et programmes énergétiques, en particulier en ce qui concerne les marchés internationaux du gaz et de l’hydrogène.

Les profils professionnels requis comprennent des experts dans les domaines de l’hydrogène et du gaz (GNL), de la bioénergie, de la coopération internationale, du droit international, de l’analyse de données, des marchés de l’énergie, des instruments financiers et des achats mondiaux.

Vous devez posséder des connaissances et une expertise solides en matière de politiques et de programmes énergétiques et avoir une bonne connaissance des questions réglementaires tout en travaillant avec des acteurs de l’industrie de l’énergie.

Vous devriez avoir une bonne capacité d’analyse et de hiérarchisation des priorités, et faire preuve de flexibilité, de polyvalence et de résilience pour relever de nouveaux défis et faire face à de nouvelles tâches. La capacité de travailler en équipe et dans des délais serrés ainsi que de coopérer au sein d’équipes multiculturelles et diverses est essentielle.

Vous devez également posséder une expérience de la gestion de programmes et être en mesure de démontrer votre capacité à traduire des objectifs stratégiques en interventions concrètes et ciblées au moyen de projets bien définis et approfondis.

Vous devez démontrer une bonne compréhension des procédures décisionnelles de l’UE; avoir une expérience avérée en matière de prise de responsabilité, de production de résultats sur des dossiers complexes, de recherche de consensus, de respect des délais et d’une approche proactive;

Une expérience de l’environnement européen et international et la connaissance de programmes tels que le Semestre européen et les plans pour la reprise et la résilience constitueraient un atout.

Langue(s) nécessaire(s) pour l’accomplissement des tâches

Très bonnes capacités de rédaction et de communication — y compris en matière de prise de parole en public — en anglais. La maitrise de langues supplémentaires constituerait un atout.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B.1. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 7 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, unité HR.B.1, HR-B1-DPR@ec.europa.eu.

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications de sécurité.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)